

Transports publics



Si le peuple accepte l'initiative, tous les élèves scolarisés à Gland auront un abonnement de bus gratuit. ALAIN ROUÛCHE

Le bus gratuit pour les élèves passera par les urnes

Les élus ont refusé d'accorder la gratuité du bus pour les écoliers. Ce sera donc au peuple de trancher

Natacha Rossel

«Nous ne lâcherons pas l'affaire!» lance Christine Nussbaum, présidente de l'association glandoise des parents d'élèves, déçue par ce qu'elle venait d'entendre. Jeudi soir, les élus ont largement balayé l'initiative pour «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland», suivant ainsi les recommandations de la Municipalité. Les Glandois seront donc appelés aux urnes dans les six prochains mois pour décider si, oui ou non, les 1500 enfants scolarisés dans la commune se verront offrir un abonnement annuel.

Car la mise en place du système Mobilis, en décembre 2010, avait fait grimper le prix de l'abonnement de 185 à 405 francs par an. Une charge lourde pour certaines familles. La Municipalité avait alors proposé de verser une sub-

vention de 125 francs. «Pas assez!» avait jugé un petit groupe de parents d'élèves et d'élus. Menés par Christine Nussbaum, ils avaient alors déposé une initiative pour que la Ville prenne en charge le parcours en bus des élèves.

«A pied ou à vélo»

Le hic, c'est qu'une telle mesure a un prix: 1,1 million de francs. Une facture trop salée pour la Ville, à en croire la municipale Florence Golaz. «Si on met cette somme en parallèle avec le budget 2013, il y aura un déficit à assurer, d'autant plus que la réorganisation des transports dans le district va nous coûter cher.»

Un argument qui n'a de loin pas convaincu une grande partie

de l'assemblée. «C'est dommage de vouloir économiser sur le dos de nos enfants!» s'est insurgée la socialiste Regina Bovet. Piqué au vif, le syndic, Gérald Cretegnny, s'est empressé de prendre la parole. «Je ne peux pas accepter qu'on tienne de tels propos! tonait le syndic, qui montait au créneau pour défendre le point de vue de l'exécutif. Les villages qui nous entourent n'ont pas la chance d'avoir leurs établissements scolaires à proximité des habitations, a-t-il souligné. Dans notre commune, nous sommes proches de tout, les élèves peuvent très facilement se rendre à l'école à pied ou à vélo.» La municipale Christine Girod a d'ailleurs rappelé que les avenues de la Gare

et du Jura sont classées en zones 30, ce qui permettrait aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité. Ces propos ont fait sourire Christine Nussbaum, qui a assisté au débat en qualité d'auditrice: «Aller à pied, oui, mais pour aller à Grand-Champ, les enfants passent tous par l'avenue du Mont-Blanc, où les voitures roulent vite. Et allez dire à des ados de faire un détour de quinze minutes pour leur sécurité!»

Risque de bousculades

Ainsi, si le parcours à pied ou à vélo est dangereux et que l'abonnement de bus est trop cher, certains élus craignent que les parents n'emmènent leurs enfants à l'école uniquement en voiture. «Je ne crois pas un instant que nous devrions faire face à une augmentation spectaculaire du trafic, a alors pesté Gérald Cretegnny. Ce sera marginal!»

De plus, si les élèves reçoivent un abonnement gratuit, ils seront 550 à emprunter les transports publics, contre 180 actuellement, selon les estimations de Mobilis. «Les parents risquent de les emmener en voiture non pas à cause du prix de l'abonnement, mais parce qu'il y aura des risques de bousculades.»

L'avis d'une maman

● Maman au foyer, Corinne Frachebourg continuera de conduire ses trois enfants, scolarisés aux collèges de Grand-Champ et des Perrerets, en voiture. «Nous habitons à environ vingt-cinq minutes à pied des écoles, et je vois mal mon petit dernier, qui a 7 ans,

prendre le bus tout seul pour le moment. Mais je trouve normal que les enfants qui prennent le bus paient une partie de leur abonnement.» La mère de famille ajoute toutefois que le prix des transports publics creuse un sacré trou dans le budget d'une famille nombreuse.

Préverenges La sécurité sera renforcée

Un nouvel assistant de sécurité publique (ASP) pourra être engagé à plein-temps par la commune d'ici à la fin de l'année. Un engagement pour lequel le Conseil communal a accepté, jeudi soir, d'accorder un crédit de 32 500 francs. Le nouvel ASP effectuera certaines tâches de proximité; amendes d'ordre, circulation ou encore respect des règlements. Cet employé sera aussi dépêché sur les territoires de Denges et de Lonay, comme le stipule une convention passée entre les trois communes. **L.B.**

Morges Travaux bruyants sur la ligne CFF

Dans le cadre de l'entretien du réseau, les CFF vont entreprendre des travaux sur des lignes de contact entre Morges et Saint-Prex. Ils débuteront mardi et dureront jusqu'au 10 novembre. «Pour ne pas perturber le trafic, les travaux auront lieu de nuit et il faudra s'attendre à des nuisances sonores, prévient l'ex-régie fédérale dans un communiqué. Nous mettrons tout en œuvre pour les réduire autant que possible.» Les CFF précisent enfin que le chantier n'aura aucune répercussion sur le trafic ferroviaire. **L.B.**

Le chiffre 43

C'est le nombre de migrants qui sont actuellement logés dans l'abri PCI de Préverenges, situé sous le collège Les Voiles du Léman. A terme, le lieu pourra accueillir 50 hommes célibataires. «Jusqu'à aujourd'hui, aucun problème n'est à signaler, a communiqué Guy Delacrétaz, syndic, lors du dernier Conseil communal. Police Région Morges garantit une présence policière soutenue et l'EVAM a donné des instructions précises quant à l'itinéraire que doivent suivre les migrants pour ne pas traverser le site scolaire.» **L.B.**

Duillier Trois fillettes à l'origine du feu

Les causes de l'incendie qui a détruit un hangar, mardi, à Duillier, sont connues. Trois fillettes âgées de 9 et 10 ans, domiciliées dans la commune, ont reconnu qu'elles étaient présentes sur les lieux au moment du sinistre et qu'elles jouaient avec des allumettes, a déclaré la police cantonale dans un communiqué. Pour rappel, le feu s'est déclaré mardi vers 17 h 15, dans un hangar contenant de la paille et du matériel agricole. Par chance, personne n'a été blessé dans le sinistre. **N.R.**

Préverenges refuse les grils fixes électriques

L'exécutif doit revoir sa copie concernant la pose de cinq barbecues à la plage. Le Conseil juge le projet trop onéreux

A Préverenges, la question des grillades sur la plage divise toujours autant. Et la solution pour satisfaire pro- et antibarbecues ne semble pas près d'être trouvée. Preuve en a encore été faite jeudi soir, lors de la séance de l'organe délibérant. Amenés à se prononcer sur la pose de cinq grils fixes électriques, la majorité des conseillers ont décidé de renvoyer le préavis à la Municipalité pour nouvelle étude. En cause: le prix du projet, devisé à 320 000 francs, que le Conseil estime beaucoup trop onéreux.

«Le coût est difficilement justifiable, argumente Jean-Hubert Jaquier, conseiller. Le projet idéal n'est pas encore né, mais l'aménagement de la plage pourrait très bien se faire avec des grils à charbon.» Des propos qui ont fait bondir Guy Delacrétaz, syndic, qui a tenté de défendre le projet munici-

pal à plusieurs reprises. «Nous devons mettre les grils qui polluent le moins possible et qui dégagent peu de fumée pour les voisins, estime-t-il. La Municipalité a opté pour une solution de conciliation qui permettrait de débloquer la situation. J'en ai marre de recevoir des téléphones de riverains qui étouffent.»

Autant d'arguments qui n'ont visiblement pas fait mouche au sein de l'assemblée, malgré l'appui d'une poignée de conseillers. «Certes le projet est onéreux, mais il a l'avantage d'être efficace, précise Vincent Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances. Nous avons les moyens de nous les offrir, le fonds de réserve pour la plage est de 1,5 million de francs.» C'était peine perdue, surtout après la récente augmentation de 4 points d'impôt. La Municipalité a désormais tout l'hiver pour revoir sa copie. Les riverains, qui commencent à s'impatisser, ne supporteront sans doute pas un été de plus dans la fumée (24 heures du 15 septembre). Contacté à plusieurs reprises, Claude Paquier, représentant des riverains, était injoignable hier. **L.B.**

Bassins pourrait voter sur le Conseil régional

Fervent opposant à l'entité régionale, le syndic Didier Lohri veut consulter la population sur une éventuelle adhésion

Didier Lohri a l'art de savoir retomber sur ses pieds. Prié, au mois de juin, d'étudier une adhésion au Conseil régional de Nyon, dont il est le plus fervent opposant du district, le syndic de Bassins entend bien profiter de la situation pour offrir une tribune à ses arguments. Et surtout pour trouver un contradicteur prêt à l'affronter au cours d'un débat.

Avant l'été, une motion demandant à la Municipalité d'inviter un municipal ou un syndic d'une autre commune membre du Conseil régional, mais sans être au comité de direction, avait en effet été acceptée. Ce que l'exécutif assure avoir essayé. Sans succès. «Une telle confrontation avec Didier Lohri demanderait une longue préparation. Franchement, le jeu n'en vaut pas la chandelle pour

quelqu'un qui n'est pas au comité de direction», remarque un élu d'une commune voisine. Il est vrai que la gouaille et la connaissance des mécanismes financiers du syndic de Bassins sont craintes loin à la ronde.

Didier Lohri a alors trouvé la solution. Si personne ne s'avance d'ici à 2013, il organisera une consultation populaire, qui ne sera toutefois pas contraignante pour la Municipalité. Par contre, elle obligera les défenseurs du Conseil régional à se déplacer dans l'un des derniers villages qui n'en est pas encore membre.

Quant à savoir si, dans ce cas, le Conseil communal aura droit à la présentation objective qu'il demandait dans la motion, on peut en douter. L'énoncé de la question qui sera posée à la population a toutes les chances d'être tendancieux. «Il pourrait être: êtes-vous prêt à assumer une hausse de quatre points d'impôt pour adhérer au Conseil régional?» prévoit le syndic, évoquant les coûts qu'il a estimés pour une telle adhésion. **R.E.**

Vale verse 400 000 fr. pour de jeunes judokas

Le géant minier Vale apporte son soutien financier à une association qui enseigne le judo

Après la musique classique, le judo. L'entreprise Vale poursuit sa politique généreuse en annonçant qu'elle soutient l'association lausannoise Trako à hauteur de 400 000 francs. Depuis l'an dernier, Trako œuvre notamment pour l'enseignement du judo dans les écoles publiques vaudoises, mais aussi auprès des personnes handicapées ou en difficulté. Le tout avec un porte-parole de choix: Sergei Aschwanden, médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Pékin en 2008.

Nadine Blaser, responsable presse de Vale, précise que la somme servira pendant deux ans: «Pour couvrir l'achat de kimonos, de tatamis, ainsi que le salaire des

enseignants, la somme nécessaire est de 200 000 francs par année.»

Au cœur d'un conflit fiscal entre la Confédération et le Canton, Vale International SA ne cherche-t-il pas à redorer son blason? «C'est comme pour le festival St Prex Classics, nous étions déjà partenaire avant cette affaire», justifie Nadine Blaser.

De son côté, Sergei Aschwanden fait la part des choses: «Je ne suis pas là pour juger Vale d'un point de vue économique. La société a créé une fondation au Brésil et c'est ça qui m'a séduit.» L'ex-judoka fait allusion à un programme créé en 2010 pour l'intégration sociale des jeunes. Sergei Aschwanden s'est lui-même déjà rendu sur place pour y observer les cours de judo donnés à des enfants des favelas. L'an prochain, il fera le voyage pour Rio de Janeiro, accompagné de trois jeunes judokas suisses. **M.G.**